

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



Autonomous vehicles for smart industry

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 8 juin 2017

Très large succès de l'introduction en bourse de Balyo sur Euronext Paris Levée de fonds de 40 M€

- **Prix de l'offre fixé en haut de fourchette à 4,11 € par action**
- **39,8 M€ levés après exercice intégral de la clause d'extension, susceptibles d'être portés à 45,8 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation**
- **Plus de 230 M€ demandés, soit une offre sursouscrite près de 7 fois**
- **Début des négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 9 juin 2017 sous la forme de promesses d'actions**
- **Règlement livraison prévu le 12 juin 2017**

Balyo, leader technologique dans la conception et le développement de solutions robotisées permettant de réduire de manière significative les coûts de manutention de palettes en robotisant les chariots de manutention, annonce le très large succès de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Compartiment C, Code ISIN : FR0013258399 - Mnémonique : BALYO).

L'offre a bénéficié du soutien d'investisseurs institutionnels, français et internationaux de premier rang, illustrant ainsi leur confiance dans la stratégie et les perspectives de croissance de Balyo.

Au regard de la forte demande constatée, le Conseil d'administration de Balyo, réuni ce jour, a fixé le prix de l'offre à 4,11 € par action, en haut de la fourchette indicative de prix.

Il a en outre été décidé d'exercer l'intégralité de la clause d'extension, permettant à Balyo de lever un montant de 39,8 M€, susceptible d'être porté à 45,8 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

La demande totale exprimée s'est élevée à 56 739 386 titres, soit un taux de sursouscription global de 6,7 fois¹. L'offre a notamment bénéficié d'une forte demande des investisseurs institutionnels, dont la demande s'est élevée à 53 542 227 titres, soit 220 millions d'euros demandés au prix de l'opération, faisant ressortir un taux de sursouscription de plus de 7 fois.

Au total, le nombre de titres émis à la suite de l'exercice intégral de la clause d'extension s'élève à 9 682 301 actions nouvelles, auquel il convient de rajouter les 860 865 actions nouvelles issues du

¹ Sur la base de l'offre initiale : placement global et offre à prix ouvert, hors clause d'extension et option de surallocation, en incluant les engagements de souscription tels que décrits dans la Note d'Opération.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



Autonomous vehicles for smart industry

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 8 juin 2017

remboursement des obligations remboursables en actions émises en novembre 2016, portant à 26 449 803 le nombre d'actions composant le capital de la société après réalisation de l'introduction en bourse. Sur ces bases, et compte tenu du prix d'introduction en bourse de 4,11 € par action, la capitalisation boursière de Balyo ressort à 109 M€.

Les actions seront admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext à Paris à compter du 9 juin 2017 sous forme de promesses d'actions (sur une ligne de cotation intitulée « BALYO - Promesses ») sous le code ISIN FR0013258399 et le code mnémonique BALYO. Le règlement-livraison des nouvelles actions émises au titre du placement global et de l'offre à prix ouvert interviendra le 12 juin 2017.

Les actions Balyo peuvent être incluses au sein d'un PEA-PME. Il est rappelé que le PEA-PME bénéficie des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique et est soumis aux mêmes règles de fonctionnement.

Il est envisagé qu'un contrat de liquidité soit mis en place à l'issue de la période de stabilisation. Sa mise en place fera l'objet d'une information du marché le moment venu, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

A l'occasion de la réalisation de l'introduction en bourse, Fabien Bardinet, Président-Directeur Général déclare : « *Nous sommes très fiers d'annoncer aujourd'hui la réussite de notre introduction en bourse sur Euronext Paris et tenons à cette occasion à remercier l'ensemble des actionnaires et des investisseurs institutionnels français et internationaux qui nous ont accordé leur confiance dans le cadre de cette opération. Le franchissement de cette étape structurante pour Balyo va nous permettre de maintenir notre avance technologique et d'accélérer notre déploiement à l'international pour devenir un acteur incontournable au niveau mondial de la robotisation dans le secteur de la manutention.* »

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



Autonomous vehicles for smart industry

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 8 juin 2017

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

Prix de l'offre

Le prix de l'offre à prix ouvert et du placement global est fixé à 4,11 € par action.

Taille et produit brut de l'offre

9 682 301 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre, avant exercice éventuel de l'option de surallocation.

Le produit brut total de l'émission s'élève à 39,8 M€ après exercice intégral de la clause d'extension et avant exercice éventuel de l'option de surallocation. Balyo a consenti à Natixis une option de surallocation, exerçable du 8 juin 2017 au 7 juillet 2017 (inclus), portant sur un nombre maximum de 1 452 345 actions nouvelles.

Allocation de l'offre (hors exercice éventuel de l'option de surallocation)

- Placement global : 8 840 362 actions ont été allouées aux investisseurs institutionnels, soit 36,3 M€ et environ 91% du nombre total d'actions allouées ;
- Offre à prix ouvert : 841 939 actions ont été allouées au public, soit 3,5 M€ et environ 9% du nombre total d'actions allouées (soit 10% de l'offre initiale hors clause d'extension). Les ordres A1 (de 5 actions jusqu'à 250 actions incluses) seront servis à 93% et les ordres A2 (au-delà de 250 actions) seront servis à 0%.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



Autonomous vehicles for smart industry

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 8 juin 2017

Répartition du capital post opération

A l'issue de l'introduction en bourse, le capital social de Balyo se décompose de la façon suivante :

Actionnaires	Détection Hors exercice de l'option de surallocation		Détection Après exercice de l'option de surallocation	
	Nombre d'actions	% en capital et en droits de vote	Nombre d'actions	% en capital et en droits de vote
Seventure Partners ¹	7 634 664	28,9%	7 634 664	27,4%
Bpifrance Investissement ²	4 797 259	18,1%	4 797 259	17,2%
Linde Material Handling ³	1 809 976	6,8%	1 809 976	6,5%
Financière Arbevel	1 338 200	5,1%	1 338 200	4,8%
Hyster-Yale	1 216 545	4,6%	1 216 545	4,4%
Monsieur Thomas Duval	950 000	3,6%	950 000	3,4%
Monsieur Raul Bravo Orellana	950 000	3,6%	950 000	3,4%
360 Capital Partners ⁴	981 872	3,7%	981 872	3,5%
Monsieur Jean-Marie Bergeal	98 205	0,4%	98 205	0,4%
Monsieur Michel Leonard	59 281	0,2%	59 281	0,2%
Monsieur Fabien Bardinnet	31 250	0,1%	31 250	0,1%
Monsieur Rémi Bader	30 000	0,1%	30 000	0,1%
Public	6 552 551	24,8%	8 004 896	28,7%
Total	26 449 803	100%	27 902 148	100%

¹ FCPI Masseran Innovation I ; FCPI Masseran Innovation II ; FCPI Masseran Innovation III ; FCPI Masseran Innovation IV ; FCPI Masseran ; Patrimoine Innovation 2009 ; FCPI Masseran Patrimoine Innovation 2010 ; FCPI Masseran Patrimoine Innovation 2011 ; FCPI Masseran Patrimoine Innovation 2012 ; FCPI Masseran Innovation V ; FCPI Seventure Innovation 2012 ; FCPI Seventure Premium 2013 ; FCPI Masseran Patrimoine Innovation 2013 ; FCPI Seventure Préférence Innovation 2013 ; FCPI Masseran Innovation VI ; FCPI Seventure Premium 2014 ; FCPI Masseran Patrimoine Innovation 2014 gérés par la société de gestion Seventure Partners.

² FPCI FSN PME Ambition Numérique géré par la société de gestion Bpifrance Investissement.

³ Société à responsabilité limitée de droit allemand contrôlée par Kion Group AG, une société cotée à la bourse de Francfort.

⁴ FCPI Robolution Capital 1 géré par la société de gestion 360 Capital Partners.

Engagements de souscription en amont de l'offre

Seventure Partners, Bpifrance Investissement et 360 Capital Partners, actionnaires financiers historiques de la Société d'une part, et Hyster-Yale Group, partenaire stratégique industriel de Balyo, et Financière Arbevel d'autre part, s'étaient irrévocablement engagés à souscrire à l'offre pour un montant de 12,4 M€ représentant 31,1% du montant brut de l'Offre (après exercice de l'intégralité de la clause d'extension et avant exercice éventuel de l'option de surallocation).

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



Autonomous vehicules for smart industry

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 8 juin 2017

Engagements d'abstention de la Société et engagements de conservation des actionnaires

- Engagement d'abstention de la société : 180 jours à compter de la date de règlement livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.
- Les actionnaires historiques se sont engagés à ne pas céder les actions existantes qu'ils détenaient à la date du visa sur le prospectus, ainsi que les actions reçues en remboursement des obligations remboursables, pendant une période allant de 180 jours à 360 jours suivant la date de première cotation.

Raisons de l'offre

Les fonds levés à l'occasion de l'introduction en bourse sur le marché d'Euronext à Paris permettront à Balyo de financer :

- L'accélération de son développement commercial,
- Ses investissements constants de recherche et développement dans le but de maintenir son leadership technologique,
- Sa politique opportuniste d'acquisitions.

Balyo sera ainsi capable de proposer une solution complète permettant à ses clients présents à l'échelle globale d'automatiser l'essentiel de leurs flux de palettes.

Intermédiaires financiers



Coordinateur Global, Chef de File,
Teneur de livre



Coordinateur Global, Chef de File,
Teneur de livre

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



Autonomous vehicles for smart industry

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 8 juin 2017

CALENDRIER

9 juin 2017	Début des négociations des actions nouvelles de la Société sur Euronext Paris sous forme de promesses d'actions (sur une ligne de cotation intitulée « BALYO – Promesses »)
12 juin 2017	Règlement / livraison des titres
13 juin 2017	Début des négociations sur Euronext Paris, Compartiment C (sur une ligne de cotation intitulée « BALYO »)
7 juillet 2017	Date limite d'exercice de l'option de surallocation. Fin de la période de stabilisation

Caractéristiques de l'action

- Libellé : BALYO
- Code mnémorique : BALYO
- Code ISIN : FR0013258399
- Marché de Cotation : Euronext Paris, compartiment C
- ICB Classification : 2737 Electronic Equipment
- Eligibilité au PEA-PME et qualification BPI Entreprise innovante*

*Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.

MISE A DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 22 mai 2017 sous le numéro 17-225, composé d'un Document de Base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 10 mai 2017 sous le numéro I.17-041 et de la Note d'Opération (incluant le résumé du Prospectus) sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de Balyo (240 rue de la Motte, 77550 Moissy-Cramayel, France), ainsi que sur les sites Internet de Balyo (www.balyo.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

FACTEURS DE RISQUES

L'attention du public est attirée sur le Chapitre 4 « *Facteurs de risques* » du Document de Base et plus particulièrement sur la section 4.2.1 « *Risques liés aux partenariats signés avec le groupe allemand Kion et le groupe américain Hyster-Yale* », ainsi que sur le chapitre 2 de la Note d'Opération.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



Autonomous vehicles for smart industry

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 8 juin 2017

A PROPOS DE BALYO

Balyo transforme des chariots de manutention manuels en robots autonomes, grâce à sa technologie propriétaire Driven by Balyo™. Le système de géo-navigation développé par Balyo permet aux véhicules équipés de se localiser et de naviguer en totale autonomie à l'intérieur des bâtiments. Sur un marché des véhicules de manutention robotisés, Balyo a conclu deux accords stratégiques avec Kion Group AG (maison mère de la société Linde Material Handling) et Hyster-Yale Group, deux acteurs majeurs dans le domaine de la manutention. Présent sur les trois grandes régions du monde (Amériques, Europe et Asie-Pacifique) Balyo a réalisé un chiffre d'affaires de 5,2 M€ en 2016. Pour 2017, Balyo a pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires supérieur à 15 M€. Pour plus d'informations, visitez www.balyo.com.



CONTACTS

COMMUNICATION FINANCIERE

ACTIFIN

Ghislaine GASPARETTO

+ 33 1 56 88 11 22

ggasparetto@actifin.fr

RELATIONS PRESSE

ACTIFIN

Jennifer JULLIA

+ 33 1 56 88 11 19

jjulia@actifin.fr

Avertissement

Le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des valeurs mobilières de Balyo aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions.

*Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis ou à des résidents des Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre de l'US Securities Act de 1933, tel que modifié (l'« **US Securities***

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



Autonomous vehicles for smart industry

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 8 juin 2017

Act »). Les actions de Balyo n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre de l'US Securities Act et Balyo n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus, telle que modifiée.

S'agissant des États Membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun étant dénommé l'« **État Membre Concerné** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres Concernés, autre que la France. Par conséquent, toute offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des États Membres Concernés, autre que la France, qu'au profit (i) de personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus, (ii) de moins de 100, ou, si l'État Membre Concerné a transposé les dispositions correspondantes de la Directive 2010/73/UE, 150, personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus), ainsi que le permet la Directive Prospectus ; ou, dans toute autre hypothèse dispensant la Société de publier un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans l'État Membre Concerné, pourvu qu'une telle offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne fasse pas naître une obligation pour la Société de publier un prospectus en application de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public » d'actions nouvelles ou existantes de la Société dans l'un ou l'autre des États Membres Concernés signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et les actions nouvelles ou existantes de la Société objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider de souscrire ou d'acheter ces actions nouvelles ou existantes de la Société, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État Membre considéré par toute mesure visant à transposer la Directive Prospectus dans cet État Membre.

Au Royaume-Uni, le présent document ne constitue pas un prospectus approuvé au sens de l'article 85 du Financial Services and Markets Act 2000 tel qu'amendé (le « **FSMA** »). Il n'a pas été préparé conformément aux Prospectus Rules émises par le UK Financial Conduct Authority (le « **FCA** ») en application de l'article 73A du FSMA et n'a pas été approuvé ni déposé auprès du FCA ou de toute autre autorité compétente pour les besoins de la Directive Prospectus. Les actions nouvelles ou existantes de la Société ne peuvent être offertes ou vendues au public au Royaume-Uni (au sens des articles 85 et 102B du FSMA), sauf dans les hypothèses dans lesquelles il serait conforme à la loi de le faire sans mise à la disposition du public d'un prospectus approuvé (au sens de l'article 85 du FSMA) avant que l'offre ne soit réalisée.

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order 2005 (tel qu'amendé, the « **Financial Promotion Order** »), (ii) sont visées à l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth bodies corporate, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, ou (iii) auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) relative à l'émission ou à la vente de titres peut être légalement communiquée par une personne autre qu'une personne autorisée au sens de l'article 31 du FSMA et, lorsque le contenu de la communication concernée n'a pas été approuvé pour les besoins de l'article 21 du FSMA, par une telle personne autorisée (toutes ces personnes étant dénommées ensemble les « **Personnes Qualifiées** »). Ce document est destiné uniquement aux Personnes Qualifiées et ne doit pas être utilisé par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent document se réfère est

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



Autonomous vehicles for smart industry

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 8 juin 2017

accessible au Royaume-Uni seulement aux Personnes Qualifiées et ne pourra être proposé ou conclu qu'avec des Personnes Qualifiées."

La diffusion, la publication ou la distribution du présent communiqué de presse dans certains pays peut être sujette à des restrictions en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.